

Décision n° 2016/06/DG du 2 novembre 2016 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres de la commission scientifique indépendante des médecins

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 4021-13 ;
Vu le décret n°2016-942 du 8 juillet 2016 relatif à l'organisation du développement professionnel continu des professionnels de santé ;
Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 portant nomination à l'Agence nationale du développement professionnel continu
Vu l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu ».

Décide :

Article 1

Sont nommés, pour une durée de trois (3) ans, membres de la commission scientifique indépendante des médecins :

1. Au titre des représentants des médecins spécialistes autres que les spécialistes en médecine générale :
 - a. Pour les conseils nationaux professionnels de spécialité d'exercice autres que la médecine générale :

Amine ARSAN, membre titulaire
Bernard HEDON, membre suppléant

Anne BELLUT, membre titulaire
Christian RABAUD, membre suppléant

Henri BONFAIT, membre titulaire
Thierry FAILLOT, membre suppléant

Emmanuelle CORRUBLE, membre titulaire
Marie-Hélène BERNARD, membre suppléant

Hervé HAGEGE, membre titulaire
Michel GUIU, membre suppléant

Patrick JOLY, membre titulaire
Geneviève BARBE-ROTTIER, membre suppléant

Jean-Michel KLEIN, membre titulaire

Jean-Paul TAVIN, membre suppléant

Denis KRAUSE, membre titulaire
Olivier PELLET, membre suppléant

Jean-Léon LAGRANGE, membre titulaire
Virginie MIGEOT, membre suppléant

Frédéric LE GUILLOU, membre titulaire
Alain JAGER, membre suppléant

Christian MAIGNE, membre titulaire
Charles DE RIBEROLLES, membre suppléant

Pierre PERUCHO, membre titulaire
Marie-Claude JARS-GUINCESTRE, membre suppléant

Paul STROUMZA, membre titulaire
Pascal MONGUILLON, membre suppléant

b. Pour le service de santé des armées :

Alain HOULGATTE, membre titulaire :

2. Au titre des représentants des médecins spécialistes en médecine générale :

a. Pour le Collège de la médecine générale :

Alain BEAUPIN, membre titulaire
Sylvain PAQUET, membre suppléant

Christian BIANCHI, membre titulaire
Richard HANDSCHUH, membre suppléant

Odile BOURGEOIS, membre titulaire
Nicole BORNZTEIN, membre suppléant

Isabelle DUPIE, membre titulaire
Michèle RICHEMOND, membre suppléant
Patrick DUTILLEUL, membre titulaire
Anne CRIQUET HAYOT, membre suppléant

Jacques EYMIN, membre titulaire
Bernard CONAN, membre suppléant

Hélène FANTON, membre titulaire
Guy RECORBET, membre suppléant

José GOMES, membre titulaire
Alain BERTHIER, membre suppléant

Patrick JOUBERT, membre titulaire
Pascale RENAUD-BRIVET, membre suppléant

Anne-Marie MAGNIER, membre titulaire
Annette DELABAR, membre suppléant

Michèle PUJOS-GAUTRAUD, membre titulaire
Renaud FERRIER, membre suppléant

Matthieu SCHUERS, membre titulaire
Christian MICHEL, membre suppléant

Sophie SIEGRIST, membre titulaire
Daniel BIGARD, membre suppléant

b. Pour le service de santé des armées :

Luc AIGLE, membre titulaire

3. Au titre des personnalités qualifiées :

Emmanuel ANDRES, membre titulaire
Marie-Dominique BESSE, membre suppléant

Gilles BERRUT, membre titulaire
Bruno HOUSSET, membre suppléant

Carole BURILLON, membre titulaire
Roland JAUSSAUD, membre suppléant

Bernard NEMITZ, membre titulaire
Jean MAUREL, membre suppléant

Robert NICODEME, membre titulaire
Claude-François DEGOS, membre suppléant

Thierry ODENT, membre titulaire
Jean-Luc JOUVE, membre suppléant

Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication sur le site internet de l'Agence nationale du DPC et fera également l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

4

Fait le 2 novembre 2016.

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

